

**Conseil économique et social**Distr. générale  
8 décembre 1998

Original: français

---

**Reprise de la session de fond de 1998**

Point 1 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation****Note verbale datée du 13 août 1998, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de la Côte d'Ivoire  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de solliciter l'admission de la Côte d'Ivoire comme membre du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés.

L'intérêt de la Côte d'Ivoire pour la question des réfugiés a été démontré par l'accueil sur son territoire, sans établissement de camps, de réfugiés libériens, pris en charge par elle exclusivement pendant trois ans avant que l'assistance de la communauté internationale ne soit disponible. En outre, de nombreuses demandes d'accueil des réfugiés de diverses régions d'Afrique lui sont adressées.

La Côte d'Ivoire est convaincue que son admission au sein du Comité exécutif du Programme contribuerait positivement à la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés.

---